



Rupture de contrat durant la période d'essai

Par **mamibob**, le **18/09/2009** à **14:48**

Bonjour,

J'ai signé un contrat de travail avec une assistante maternelle(AM) qui devait débiter le 24/08/2009. Or depuis le 24/08/2009, l'AM est en arrêt maladie et ceux jusqu'au 22/09 (enfin aux dernières nouvelles, déjà prolongé une fois). L'enfant n'a donc jamais été en contact avec cette AM.

Afin de trouver une solution sur cette période, j'ai trouvé une autre AM avec qui j'ai signé un CDD.

A ce jour, je souhaiterai garder l'AM actuel qui s'occupe de mon enfant afin d'éviter une nouvelle adaptation et donc mettre fin au contrat avec l'autre AM.

Puis-je rompre le contrat sachant qu'elle est toujours en période d'essai ? le fait qu'elle soit en maladie pose-t-il un problème ? sa période d'essai est-elle reconduite à la suite de son arrêt ? Comment dois-je m'y prendre pour rompre ce contrat

Merci pour votre réponse